

## Politique VIF : actions de la CeA en 2023 : annexe 2

### 1) L'action des Espaces solidarité alsaciens en faveur des VIF

L'action sociale de proximité est au cœur des politiques de solidarité et constitue le socle de l'action sociale. Elle s'adresse à tous et garantit un accompagnement global. Elle s'engage dans les domaines de la vie de la personne dans son environnement.

Plus de 300 travailleurs sociaux et médico-sociaux œuvrent au quotidien.

C'est le diagnostic de la situation, l'observation, le repérage des problématiques qui conduira le travailleur social et médico-social à élaborer un plan d'action, à actionner les dispositifs d'aide en faveur des victimes de violences intrafamiliales ou de violences conjugales.

Le plan d'action auprès des familles s'inscrit autour :

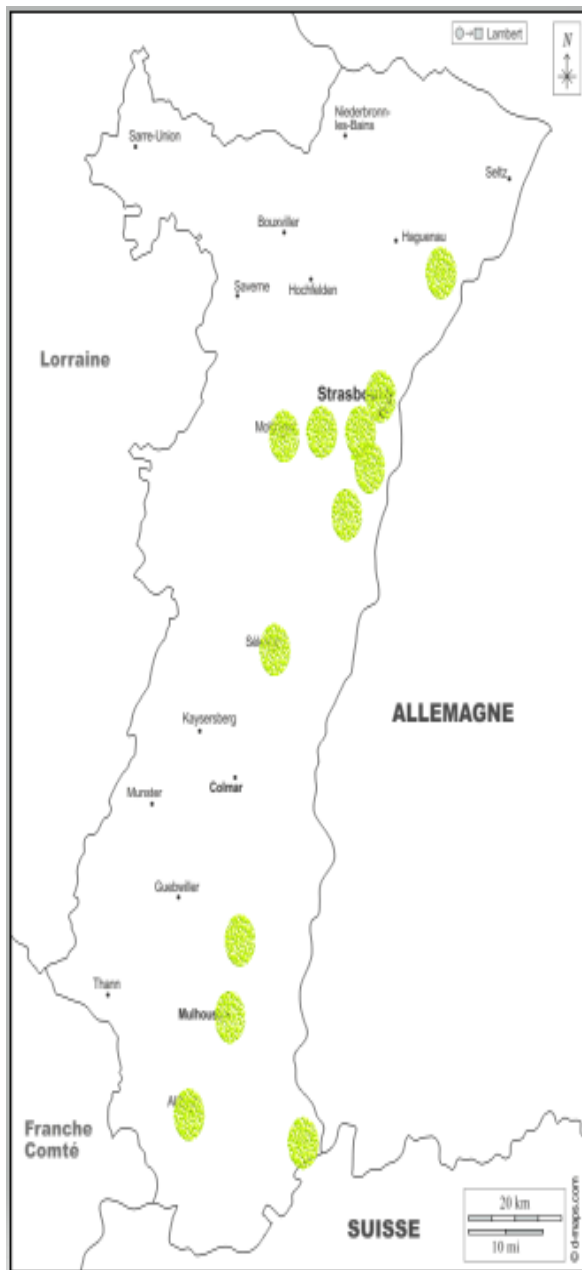


## Schéma du parcours d'une personne majeure victimes à la CeA

E N T R E E N  S O C I A L  P O U R		→	<b>Orientation vers le réseau à mobiliser</b> Les partenaires associatifs L'ISG-ISC Les forces de sécurité Le secteur médical La CAF-MSA La justice
		→	<b>Prise en charge des enfants</b> Lien avec les professionnels en charge de mesures (AEMO, ...) Lien avec éducateur à la parentalité Lien avec la PMI si enfant de moins de 6 ans ou femme enceinte Lien avec l'école FRIP-IP si opportun
	Diagnostic	→	<b>Accompagnement social</b> Accès aux droits Aide à préparer un départ du logement Hébergement-Logement Aides financières
	Détection VIF	→	<b>Accompagnement vers la plainte</b> Lien avec l'ISG, l'ISC Accompagnement au poste Médecin légiste
	Plan d'aide	→	<b>Signalement violence conjugale (dans le 68) : pourqu</b> Au regard des articles 40 du CPP et 226-14 CASF Pour appuyer une plainte ou en subsidiarité de la victime, en raison de ses craintes de représailles ou de sa vulnérabilité Avec recherche du consentement de la victime
			<b>PROCEDURE :</b> <b>Au niveau CeA</b> <i>Temtoine de Solidarité transmet signalement à l'UMV</i> <i>UMV saisit le Procureur dans la journée suivant la réception</i> <i>UMV suit et s'assure d'une décision de justice</i> <i>UMV en interface avec les services sociaux et justice</i> <i>UMV en lien avec CRIP si FRIP-IP-RPE en parallèle</i> <b>Au niveau du Parquet</b> <i>Décide des suites à donner au signalement :</i> → <i>enquête des forces de sécurité (qui sollicitent quelques fois le service social)</i> → <i>évaluation par une association d'aide aux victimes avec possibilité de remettre un téléphone grave danger</i> → <i>comparution immédiate selon gravité des faits</i>

## 2) Les spécificités territoriales (recueil non exhaustif)

Légende de lecture du code couleur :  
**Communes engagées dans des actions.**  
Espaces solidarité alsaciens dans le en action avec le partenariat



**Bischwiller** : a établi un état des lieux dans le cadre d'un Contrat Local des Violences Sexistes et Sexuelles pour la prévention et la sensibilisation de la population,

**Saverne** : participe à une cellule de veille sous l'égide du Procureur de la République et de la CRIP pour échanger sur les dossiers complexes,

**Strasbourg** : travaille sur une instance inter-partenaire de coordination des parcours des femmes victimes de violence hébergées sur l'EMS,

**Molsheim** : permet à l'association Les Foulées du Sourire d'organiser des actions de sensibilisation sur les violences sexistes auprès des jeunes de la mission locale,

**Illkirch** :

- Met à disposition une salle pour permettre à l'Association Solidarité Femme d'assurer des permanences de proximité,
- Permet à cette même association d'assurer des groupes de parole ouverts à tous au Centre Socio-Culturel,

**Illkirch, Oswald, Lingolsheim** : participation des responsables d'équipes aux cellules de veille organisées par la police,

**Sélestat** : favorise les actions dans le cadre du 25 novembre

**Sélestat - Erstein** : partenariat avec l'association Les Foulées du Sourire : activité de self-défense (orientation des femmes), petits déjeuners partenaires,

**Bollwiller** : souhaite avoir un logement vacant pour les situations d'urgence,

**Mulhouse** : a mis en place un observatoire des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes,

**Mulhouse** : met en place un kit femmes victimes de violence avec la participation d'une enseigne commerciale (don de matériel),

**Altkirch** : soutient une association SOS Femmes en détresse qui propose accueil et écoute (subvention Collectivité en 2019 pour 3 000 €),

**Huningue** : soutient une association Entraide Femmes du Haut-Rhin qui propose accueil et écoute (subvention Collectivité en 2019 pour 3 000 €).